

Terres d'Horizon

LE BULLETIN BIMENSUEL D'INFORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES

S
O
M
M
A
I
R
E

P. 2-3 **Actualités**

- Visite du Sous-préfet sur le terrain
- Canaux d'évacuation des eaux pluviales dans la vallée du Var
- Réunion des apiculteurs
- Convention avec la Chambre du Var
- Comité de suivi agricole de la métropole NCA
- Session de la Chambre d'agriculture

P. 4 **Loi de finances**

P. 5 **Territoire : les projets sur NCA**

- Etude pépinière d'entreprises agricoles
- Transformation des produits agricoles

P. 6-7 **Focus sur ...**

- Oléiculture
- Calamités agricoles
- Loup : bilan 2014

P. 8 - 9 **Le dossier du mois**

- Transmettre son exploitation et cesser son activité

P. 10 **Reportage**

- Miimosa : le financement participatif au service de l'agriculture

P. 11 **Rétropective 2014**

P. 12 **Agenda des élus**

- La Safer change d'adresse
- Innov'action 2015
- Notre rubrique "bouts de fonciers"

L'édito du président

Au nom du bureau et des salariés, je vous adresse tous mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

En tant que Président de la Chambre d'agriculture, je souhaite placer 2015 autour des PROJETS.

Ce n'est pas parce que la conjoncture économique est difficile qu'il nous faut baisser les bras et être dans l'attente ambiante. Cette attitude ne nous ressemble pas!

Pour répondre à tous ceux qui nous "écrasent", montrons notre force : poursuivons nos efforts pour installer des jeunes agriculteurs, imaginons ensemble de nouveaux circuits de commercialisation, notamment en horticulture, et pérennisons ceux qui sont en place.

Poursuivons également notre projet de construction de notre futur siège, nous sommes déterminés!

Osons regarder notre avenir avec confiance et faire face aux changements. L'Agriculture a toute sa place dans les Alpes-Maritimes et la Chambre d'agriculture sera toujours à la disposition des agriculteurs pour les accompagner au quotidien.

Enfin, en réaction à l'actualité nationale, nous sommes solidaires de toutes les victimes du terrorisme et prônons d'autant plus fort la Liberté d'Expression.

Michel Dessus

Retrouvez les différentes rubriques
d'information de la Chambre
d'agriculture : www.ca06.fr

La Chambre d'agriculture et le Sous-préfet sur le terrain

Lors de sa visite à la Chambre d'agriculture du 30 septembre 2014, Philippe Castenet, Sous-Préfet de Grasse, avait affirmé sa volonté d'être très attentif à l'agriculture des Alpes-Maritimes.

La Chambre d'agriculture a organisé une visite sur l'exploitation de Michel Dessus à la Gaude et à la Coopérative du Marché de nos Collines au Rouret en présence des représentants de la Chambre d'agriculture, des coopérateurs et du maire du Rouret. **"C'est ma première visite de terrain - en agriculture. J'ai choisi de venir ici parce que c'est une des innovations parmi les plus originales de la Chambre"**. Les élus de la Chambre d'agriculture ont profité de cette rencontre pour aborder l'actualité du secteur grassois, notamment en élevage : le loup (très présent sur le secteur depuis ces dernières années) et la nécessité de créer un atelier de découpe dans le département. Les élus sont **"très satisfaits d'avoir un représentant de l'Etat attentif au secteur agricole"**.

Audit de situation des canaux d'évacuation du pluvial sur le territoire de NCA

La Chambre d'agriculture a reçu les représentants du Conseil général 06, de la métropole Nice Côte d'Azur, de l'EPA pour faire un point sur l'état d'entretien des canaux destinés à l'évacuation du pluvial sur le territoire de la métropole.

Le mauvais état des canaux pluviaux provoque des inondations sur les exploitations maraîchères de la basse vallée du Var. Dans les parcelles en friche, les canaux ne sont plus entretenus.

Les canaux, créés à l'origine pour approvisionner en eau les exploitations, sont aujourd'hui utilisés pour collecter les eaux pluviales issues de l'urbanisation. Pour Jean-Luc Belliard, en charge du dossier à la Chambre d'agriculture, il s'agit d'un paradoxe : **"un canal de collecte des eaux pluviales est toujours vide alors qu'un canal d'irrigation est toujours plein!"**

Dans le cadre du contrat de rivière du Var, une action de lutte contre l'imperméabilisation et l'identification des exutoires est programmée. Cette action, en attente d'un maître d'ouvrage, pourrait être exécutée par la Chambre, chargée de monter l'ingénierie du projet.

Elu référent : Michel Dessus



Offre de foncier pour l'installation d'un jeune agriculteur

La Société VICAT propose la location d'un terrain agricole de 5 ha à Peille comprenant :

- Oliveraie de 3ha, à l'abandon depuis 10 ans
- Planches propices au maraîchage
- Possibilité de location d'un petit logement sur place



Pour plus d'informations, consultez l'offre sur www.repertoireinstallation.com ou contactez Estelle PERNOT : 04.97.25.76.49

Elu référent : Jérôme Coche
Votre interlocutrice à la Ca 06 : Estelle Pernot

2 - Terres d'Horizon - janvier 2015

Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture du Var

Les Chambres d'agriculture du Var et des Alpes-Maritimes ont signé, une convention de partenariat dans le cadre d'une mutualisation du conseil notamment en maraîchage et en bio.

Nos conseillers vont désormais élargir leur champs d'intervention dans le Var. **"C'est ainsi que démarre la mutualisation"**, déclare Serge Graverol, responsable du pôle technique.

Pour Corinne Pons, conseiller maraîcher, **"ils'agit d'une opportunité de travailler sur d'autres productions dans des exploitations de tailles différentes des nôtres. Les problématiques ne sont pas tout à fait les mêmes"**.

Cette convention pourra s'élargir à d'autres services des Chambres d'agriculture, comme par exemple le CFE. L'objectif est d'assurer la continuité du service.



Apiculture

La Chambre d'agriculture a organisé une réunion d'information technique à l'intention des apiculteurs.

Les interventions, réalisées par LADAPI, structure technique de PACA ont porté sur :

- la réglementation (étiquetage, traçabilité...)
- la présentation du guide des bonnes pratiques relatives à l'apiculture
- la lutte contre le varroa : utilisation d'une formulation à base d'acide formique (MAQS) : bilan des expérimentations et des observations de 2014.

Intérêt du contrôle de l'infestation des ruches en varroa

- un focus sur le frelon asiatique : observations de l'année
- un point sur **Aethina tumida**, (coléoptère) un nouveau ravageur des ruches. Une trentaine d'apiculteurs a participé à cette journée.

Elu référent : Katia Bailet

Session de la Chambre d'agriculture



de gauche à droite :
Jérôme Coche, Hervé Brunelot (Directeur de la DDTM), Gérard Gavory (secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes), Michel Dessus, Xavier Worbe, Jean-Philippe Frère, Bruno Gabelier

La Chambre d'agriculture a tenu sa session le 24 novembre 2014, en présence de Mr Gavory, secrétaire général de la préfecture, représentant Monsieur le Préfet. Les répercussions de la Loi de Finances 2015 et de la Loi de Finances rectificative 2014 sur la gestion de la Chambre d'agriculture ont été la toile de fond de cette session.

En effet, Michel Dessus, dans son discours introductif a déclaré : *"Je dénonce avec force ces mesures et j'ai refusé d'inscrire les baisses - liées à la Loi de Finances - dans le budget 2015. Nous nous battons pour préserver le développement agricole dans les Alpes-Maritimes. Je suis déterminé ainsi que les membres du Bureau de la Chambre d'agriculture"*.

Budget 2015

Le directeur général de la Chambre d'agriculture, Xavier Worbe, a présenté le budget initial 2015. Selon les recommandations de l'APCA, le budget a été construit sur la base de l'imposition à hauteur de 2014, en ne tenant pas compte de la baisse liée à la nouvelle Loi de Finances pour 2015.

Sur un budget de 3,2 millions d'euros, les charges de personnel représentent 63 % des dépenses. Les recettes sont très majoritairement dépendantes de l'imposition (60 %) puis des subventions d'exploitation (21 %). La prestation de services ne représente que 7 % des recettes.

Pour équilibrer le budget, 311 107 euros devront être ponctionnés sur le fond de roulement.

Pour Xavier Worbe, *"nous avons analysé chaque poste du budget et travaillé à la réduction des charges, sans pénaliser le travail sur le terrain. Ce budget prévisionnel démontre que la baisse de l'imposition aura un impact indéniable sur le fonctionnement de la Chambre d'agriculture"*.

Points d'actualité

Intempéries

Michel Dessus a tenu à remercier le Conseil général des Alpes-Maritimes pour les aides directes allouées aux agriculteurs (dotation de 200 000 euros) et pour son intervention sur les exploitations sinistrées. *"Ce sont des tonnes de verre qui ont été évacuées par Force O6 et je salue la compétence des équipes"*, a déclaré Michel Dessus.

Il remercie également les services de la MSA qui ont appelé tous les agriculteurs sinistrés (d'après les remontées de la Chambre d'agriculture) et le Crédit agricole pour débloquer des prêts. *"Bravo à toutes les organisations professionnelles pour cette mobilisation"*.

Partenariat

Michel Dessus a souligné la forte volonté politique du Conseil général de préserver l'abattoir départemental de Puget Théniers puisque tous les travaux de mise aux normes sont achevés.

Il se félicite également du travail réalisé avec la métropole Nice Côte d'Azur en soulignant toutefois que le budget limite certains projets. *"On se trouve un peu démunis par rapport au budget, notamment sur les projets d'installation"*.

Selon le protocole, Monsieur Gérard Gavory a conclu la Session en revenant sur l'application de la Loi de Finances pour 2015.

"Nous défendons votre position. C'est sur nos propositions que vous avez créé votre fond de roulement. Il s'agit d'une opération structurante pour le territoire des Alpes-Maritimes, dans le cadre de l'OIN. Nous y voyons une cohérence".

Loi de finances : c'est trop, c'est injuste, c'est inefficace



Xavier Worbe et Michel Dessus, en présence de M. Manfredi, vice Président de la métropole NCA, lors de la conférence de presse du 11 octobre 2014

La loi, votée le 18 décembre 2014, prévoit de baisser durablement les recettes publiques des Chambres à hauteur de 35 M€ en trois ans, de prélever 55 M€ sur les fonds de roulement et de mettre en place une mission au premier trimestre 2015 associant le Parlement sur les conditions de soutenabilité de ces mesures.

Oui, le gouvernement a revu ses ambitions à la baisse depuis son projet initial :

- en réduisant la baisse globale des ressources de -136 M€ à -90 M€,
- en ramenant pour 2015 la baisse de la TATFNB de -5,35 % à -2 %

Oui aussi, les Chambres comprennent que tous soient sollicités pour participer à l'effort de redressement des comptes publics.

Les Chambres n'ont pas contesté le prélèvement initialement prévu à 45 M€, pourtant peu pédagogique, puisqu'il consiste à prélever des sommes à des établissements qui, n'ayant pas la possibilité de constituer des réserves en vue de leurs investissements, avaient augmenté sur plusieurs années

leurs fonds de roulement pour financer un projet pour le développement des agricultures dans leur territoire. Pour autant, les mesures votées ne sont pas supportables. Elles vont trop loin, sont injustes et inefficaces.

Ces mesures vont trop loin en prélevant 55 M€, au lieu des 45 M€ prévus initialement, parce que le réseau des Chambres ne disposera pas, sans conséquence grave, des fonds à ce niveau. En effet, le calcul repose sur les comptes 2013 qui seront impactés par les investissements et les mesures financières réalisées en 2014, notamment pour les stations expérimentales et les mises aux normes des locaux.

Ces mesures sont injustes en raison de la baisse de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti :

- injustes parce que cette taxe est encadrée par le Parlement depuis plus de vingt ans et elle a évolué moins vite que l'inflation et deux fois moins vite que les taxes des collectivités locales ;

- injustes au moment où la Loi d'Avenir a confié aux Chambres de nouvelles missions (registre, capitalisation des GIEE, notamment) considérant que celles-ci pouvaient les prendre sur leur fonctionnement, ce que nous avons, de bonne foi, accepté, avec des moyens financiers sauvegardés. Nous souhaitons assumer ces missions.

Ces mesures sont inefficaces parce qu'elles mettent en péril un réseau qui représente en fait un outil mutualisé de l'ensemble des micro-entreprises que sont les exploitations agricoles et qui ne peuvent se doter individuellement des services que, collectivement, les Chambres leur proposent.

Alors oui, les élus des Chambres comptent sur la sagesse des parlementaires qui, associés au gouvernement, conduiront cette mission début 2015 sur les conditions de soutenabilité de ces mesures pour le réseau, les agriculteurs et les collaborateurs.

Point de situation pour les Alpes-Maritimes

Les Présidents des trois Chambres consulaires des Alpes-Maritimes (CCI, CMA et CA¹), accompagnés par le Député-Maire et Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Christian Estrosi, ont été reçus par Madame Lebranchu, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique. Elle comprend parfaitement la situation et soutient la position de la Chambre d'agriculture.

Pour l'heure, nous n'avons toujours pas de réponse de l'Etat sur le fonctionnement du fond spécial de péréquation, créé pour gérer le transfert des fonds de roulement des Chambres départementales et régionales vers le national.

Ce fond doit financer les conséquences économiques de la Loi de finances et permettre la réalisation des investissements des Chambres, prévus depuis plusieurs années, comme la construction du nouveau siège de la CA06.

L'Etat a été interpellé par les différentes Chambres consulaires sur la gestion des conséquences sociales. Nous sommes toujours sans réponse...

¹ Chambre de Commerce et d'Industrie - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Chambre d'Agriculture



Michel Dessus, Jean-Pierre Galvez, Bernard Kleynhoff, CA06 CMA06 CCI06

Les élus de la métropole NCA et de la Chambre d'agriculture se sont réunis le 17 décembre 2014 pour faire le point sur les actions agricoles menées sur le territoire, sous la présidence de Gérard Manfredi, vice Président de NCA.

La Chambre d'agriculture a présenté trois études menées en 2014 dans le cadre du partenariat : les pépinières d'entreprises, la faisabilité d'un atelier de transformation des produits végétaux et les circuits courts de commercialisation collectifs. La réunion s'est poursuivie par une visite du centre d'expérimentation de la Chambre d'agriculture.

Le partenariat entre la Chambre d'agriculture et la Métropole, qui sera renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans en 2015, est précurseur pour le département. Il devrait permettre de concrétiser des projets agricoles ambitieux en lien avec le développement du territoire.

Zoom
sur...

Les pépinières d'entreprises Eléments de faisabilité sur la Plaine du Var

Qu'est ce qu'une pépinière d'entreprise?

C'est un espace qui permet aux futurs agriculteurs professionnels de tester en conditions réelles leurs modèles agricoles mais aussi d'acquérir des compétences avant de s'installer définitivement.

Pourquoi un tel projet sur les Alpes-Maritimes ?

- Tester ou valider différents modèles agricoles «grandeur nature »
- Anticiper une installation par une formation technico-économique des Porteurs de projet
- Tremplin pour structurer les projets «Hors Cadres Familiaux »
- Créer des projets agricoles viables, performants et labellisés
- Conserver et valoriser les espaces agricoles de la Plaine du Var
- Tester des techniques agricoles en parallèle de l'exploitation

Les différentes étapes

1 / Mobiliser le foncier

Foncier dédié à une démarche Pépinière

Foncier dédié à l'installation agricole après passage en pépinière

2 / Mobiliser les acteurs pour le montage de la structure
Technique - Financier - Juridique

3/Chiffrer les coûts d'investissement et de fonctionnement

Elu référent : M. Dessus

Votre interlocutrice à la Ca 06 : Maylis Porte

Un projet pour répondre aux attentes des partenaires?

Le modèle le plus réalisable est d'intégrer la pépinière d'entreprises au projet de la station expérimentale de la Chambre d'agriculture à la Gaude avec :

- **sur site**, une surface dédiée à l'expérimentation pouvant varier de 0.5 à 2.5 hectares selon les projets
- des **parcelles délocalisées** mises à disposition par les communes de la métropole (y compris sur le haut Pays).

Les parcelles mises à disposition sur le site du CREAT pourraient bénéficier de l'eau, l'électricité, un local de stockage de petit matériel en mutualisant avec le centre d'expérimentation.

La situation géographique est propice au projet de par sa proximité avec la Chambre d'agriculture et le MIN, tout en s'intégrant dans la zone stratégique sur la Plaine du Var.

Les acteurs et leurs rôles

Métropole Nice Côte d'azur et autres collectivités

- Définit et «sanctuarise» des parcelles foncières pour des projets agricoles dans le cadre de sa stratégie agricole
- Encourage l'installation de nouveaux agriculteurs

Chambre d'agriculture 06

- structure porteuse de la pépinière sur le site expérimental
- accompagnement technique

Point Accueil Installation,

- propose l'outil pépinière aux porteurs de projets

Lycées d'enseignement agricole, centres de gestion, Inra...

Etudes sur la transformation des produits agricoles



L'objectif de cette étude était d'identifier les pratiques et les besoins en ateliers de transformation collectifs de produits. Le diagnostic a permis de mettre en avant l'intérêt des agriculteurs pour mettre en place un outil de transformation afin de valoriser leurs produits et limiter les pertes.

L'insertion dans un **projet collectif et son financement** sont les principaux freins actuels à la réalisation de ce projet. Par contre, il existe, sur le territoire, des ateliers permettant de transformer les produits agricoles.

Dans un premier temps, la valorisation de ces ateliers, comme la maison de la châtaigne à Isola, sont des pistes à mettre en valeur.

Oléiculture , une année de pénurie

L'anéantissement de la récolte oléicole est due en grande partie par la météo : des températures optimales pour le développement de la mouche de l'olive, une pluviométrie élevée entraînant un taux d'humidité néfaste pour le développement des olives.

Dès le mois de juin 2014, les professionnels ont alerté la Chambre d'agriculture d'une chute physiologique des fruits. La Chambre d'agriculture s'est rapprochée des instances agricoles italiennes pour voir si le phénomène était identique sur les mêmes variétés d'arbres.

En juillet et à l'automne, la Chambre d'agriculture a réalisé des analyses foliaires et sur les fruits. Des analyses de sols ont permis de vérifier le lessivage. La Chambre d'agriculture réalise la synthèse de cette étude et compare les résultats avec d'autres départements. Il s'agit voir s'il existe des pistes de travail pour préserver la prochaine campagne. Ces études et analyses ont été réalisées grâce au soutien financier du Conseil général.

Seulement une dizaine de tonnes d'huile sera disponible pour le département cette année (contre 384 tonnes sur la campagne 2013/2014) et pratiquement pas d'olives de salaison car les fruits ont été altérés.

La prédation par les étourneaux est importante sur le peu d'olives qui restent.

Contact : Maud Damiens
Tél. : 04 97 25 76 43

Elu référent : Jean-Philippe Frère
Votre interlocutrice à la Ca 06 : Maud Damiens

Le Conseil général des Alpes-Maritimes a alloué 6 000 euros à la Chambre d'agriculture pour mener des recherches sur la chute précoce des olives. "C'est un phénomène méconnu et nous avons à coeur de proposer des moyens préventifs aux oléiculteurs. Nous remercions le Conseil général", précise Jean-Philippe Frère.



A Saint Jeanet : la serre horticole a été inondée suite au débordement du canal.



A Nice : les canaux ne pouvant évacuer les fortes pluies, la récolte de renouées est fortement compromise.



Sur les collines niçoises : les glissements de terrain ont endommagé les rangs de vigne ou détruit l'accès à certaines parcelles.

Calamités agricoles : le bilan

La Chambre d'agriculture a procédé à un recensement des dégâts occasionnés dans les exploitations agricoles du département à par les forts cumuls de pluies de l'automne.

Ce recensement a montré qu'une dizaine d'exploitations a été touchée par des inondations dans la plaine du Var, provoquant des pertes de récoltes, et qu'une dizaine d'autres a subi des pertes de fonds occasionnées par des glissements de terrain dans les secteurs de la Bévéra, des Paillons et des collines niçoises.

Ce constat a été exposé lors de la mission d'enquête du 25 novembre 2014. Le Comité d'expertise a jugé qu'il y avait suffisamment d'éléments pour entamer une démarche de reconnaissance de calamités agricoles.

Un dossier sera constitué pour être étudié par le Comité National qui se réunira le 11 mars 2015. Ce Comité décidera alors de l'état de calamités agricoles. En cas de réponse favorable, vous aurez un mois pour constituer votre dossier individuel. Nous vous tiendrons informés de la suite du dossier.

La mission d'enquête était composée de :

- Michel Dessus, Président de la Chambre d'agriculture
- Serge Amorotti et Jean-Pierre Clérissi, agriculteurs non touchés par le sinistre, désignés par les organisations professionnelles agricoles
- Philippe Perrot, conseiller de la Chambre d'agriculture
- Jean-Roch Langlade, Chef du pôle développement agricole et rural de la DDTM
- Mireille Delrieu, technicienne à la DDTM

Crédit photos : DDTM

Elu référent : Michel Dessus
Votre interlocuteur à la Ca 06 : Philippe Perrot

En quatre ans, le nombre d'attaques a plus que doublé!

36 % des constats indemnifiés ont lieu dans les Alpes-Maritimes

Malgré toutes les bonnes volontés, toutes les mesures appliquées dans le cadre du plan national loup et les protections mises en place par les éleveurs, le nombre d'attaques de loups sur les troupeaux n'est pas en baisse. Le loup élargit sa zone de prédation tant au niveau local qu'au niveau national.

Sur le département, les battues ont été organisées avec le soutien de la Fédération départementale de la Chasse et de la Faune sauvage et des lieutenants de louveterie. 4 loups ont été prélevés (vallées de la Vésubie, du Cians et de la Tinée).

Le nombre d'attaques (806) est en augmentation, + 7 % (nombre jamais atteint), avec un nombre de victimes en forte croissance (+ 12 %).

Evolution du nombre d'attaques de loups dans les Alpes-Maritimes



2810

Nombre de victimes constatées

2014

780

Nombre de constats indemnifiés

864 830 €

Montant des indemnisations

Le Préfet coordonnateur du groupe national loup (Préfet de Rhône-Alpes) a réuni, le 29 octobre, l'ensemble des préfets concernés par la prédation du loup ainsi que les représentants des ministères concernés.

Plusieurs propositions d'adaptation des mesures et des interventions sur les population des loups pour en améliorer la réussite sont ressorties des débats.

Une synthèse a été adressée à la ministre de l'Ecologie le 27 novembre dernier.

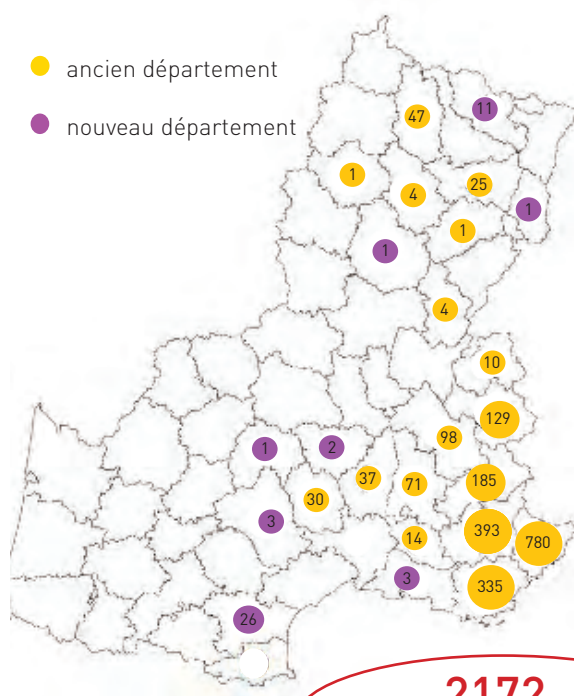
Depuis le 1^{er} juillet 2014, les Préfets ont autorisé :

- 416 tirs de défense dont 50 tirs de défense renforcée
- 41 tirs de prélèvement dont 23 selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 25 août 2014
- 7 arrêtés ont été attaqués, 5 ont été suspendus

15
loups prélevés

- 5 dans les Alpes de Haute Provence
- 4 dans les Alpes-Maritimes
- 4 dans le Var
- 1 dans les Hautes-Alpes
- 1 en Savoie

Nombre de constats indemnifiés par département du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014



2172
constats indemnifiés

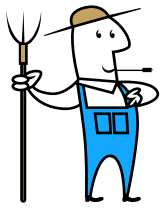
D'après DDTM - DREAL Rhône-Alpes

Michel Dessus, lors de la session de la Chambre d'agriculture du 24 novembre 2014 a demandé la possibilité de réaliser des tirs d'hélicoptère par temps de neige. Il rappelle que "les éleveurs sont désabusés et qu'ils n'y croient plus".

Jean-Philippe Frère a interpellé le sous Préfète Grasse, Philippe Castenet, lors de sa visite au Rouret : "Pour les seules communes du haut pays grassois, nous avons constaté 138 attaques pour 442 victimes en 2014 contre 73 attaques en 2012".

Le juge du tribunal administratif de Nice n'a pas donné suite à l'attaque en justice de l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages concernant les 5 arrêtés préfectoraux qui autorisaient les tirs au loup avec les chasseurs, le 24 décembre 2014. "On a gagné sur toute la ligne", se félicite Jean-Philippe Frère.

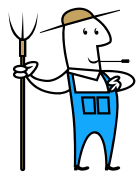
Elu référent : Jean-Philippe Frère



Cesser mon Activité et Transmettre

L'arrêt d'activité est une étape importante pour un exploitant agricole, qui doit réfléchir au devenir de son entreprise avant la date de cessation et se faire accompagner dans cette démarche.

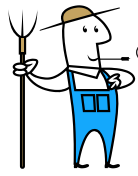
N'hésitez pas à contacter les conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture.



Je définis au mieux ma date d'arrêt d'activité.



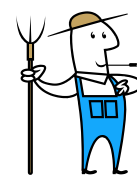
3 à 5 ans
avant l'arrêt



J'envoie ma DICA¹ à la Chambre d'agriculture et je cherche un repreneur.



2 ans
avant l'arrêt



Je finalise mon projet de transmission



1 an
avant l'arrêt

¹ DICA : Déclaration d'Intention de Cesser son Activité Agricole

1 Le calcul de la retraite

Chaque situation est particulière. L'EIG (Estimation Individuelle Globale) fournie par la MSA donne une première estimation du montant de la retraite. Elle est envoyée au domicile de l'exploitant à son 55^{ème} anniversaire, puis tous les 5 ans.

L'exploitant doit vérifier qu'elle intègre bien tous les éléments de sa carrière professionnelle.

Contact : la MSA
www.msaprovenceazur.fr

Les incidences fiscales

L'arrêt d'activité peut avoir des incidences en terme de fiscalité (plus values, TVA, impôt sur la fortune, etc), notamment en l'absence de transmission.

Il est utile d'en comprendre les conséquences avant de prendre la décision de cesser son activité.

Contact : un conseiller juridique/
fiscaliste

2 La reprise familiale de l'exploitation

La reprise de l'exploitation par un enfant pose de nombreuses questions en terme de succession. Il est important de prendre contact au plus tôt avec des professionnels de la succession pour discuter des différentes options et s'assurer de leur légalité.

Contact : un conseiller juridique/ un notaire

La reprise hors cadre familial Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Le RDI propose aux agriculteurs sans successeur de diffuser gratuitement une offre de transmission (que ce soit en location ou en vente) auprès de candidats à l'installation à la recherche d'une exploitation. L'offre est publiée sur internet et permet d'être mis en relation avec un repreneur.

Contact : la Chambre d'agriculture
Estelle Pernot : 04 97 25 76 49
www.repertoireinstallation.com

3 L'accompagnement à la transmission

La transmission peut prendre de multiples formes :

- Cession "à la carte" : du foncier, du matériel, des compétences, du réseau de distribution, etc.
- arrêt "partiel", en conservant une parcelle de subsistance, un emploi agricole etc.

Le cédant peut être accompagné pour construire un projet de transmission adapté à ses souhaits et à ses contraintes.

Contacts : la Chambre d'agriculture
(Estelle Pernot 04 97 25 76 49)
la MSA, la SAFER

Les aides PIDIL pour la transmission hors cadre familial

L'Etat soutient financièrement la transmission des exploitations agricoles hors cadre familial, par les aides du PIDIL (Programme pour l'Installation et le Développement d'Initiatives Locales).

Il peut financer, sous conditions : un stage de parrainage, la transmission de l'exploitation via le RDI, la location de terres en bail de long terme.

Contact : la Chambre d'agriculture
Estelle Pernot : 04 97 25 76 49

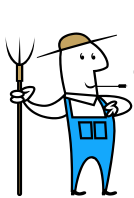
Elu référent : Jérôme Coche
Votre interlocutrice à la Ca 06 : Estelle Pernot

re mon Exploitation

prise et de son foncier. Il est conseillé de s'y préparer de 3 à 5 ans



je dépose ma
demande de
retraite à la MSA
et je me radie
auprès du CFE



Je profite
de ma retraite !



et le jeune prend les
commandes...

3 à 6 mois
avant l'arrêt

4

La démarche auprès du CFE

Le Centre de Formalités des entreprises (CFE) permet aux entreprises et aux personnes physiques de déposer en un seul lieu leurs déclarations concernant leur cessation.

Le CFE transmet l'information aux administrations et organismes concernés : INSEE, MSA, services fiscaux, greffe du Tribunal de commerce (si société), EDER (si élevage), service des douanes (si viticulture).

Le document à remplir sera différent suivant la situation :

- Le formulaire P4⁽²⁾ en cas de cessation totale d'activité
- Le formulaire P2⁽²⁾ en cas de cessation avec conservation d'une parcelle de subsistance.

En cas de cessation d'activité au sein d'une société, voir avec le CFE la formalité adéquate en fonction de la situation.

⁽²⁾ formulaires disponibles sur notre site internet [www.ca06.fr/rubrique CFE](http://www.ca06.fr/rubrique_CFE)

Contact : le CFE
de la Chambre d'agriculture
Dominique Mortolini : 04.93.18.45.02

Forum transmission du 2 décembre

La réunion organisée au CREAT le 2 décembre dernier, en partenariat avec le Crédit agricole et l'aide financière de l'Etat, a rassemblé plus d'une trentaine de personnes.

L'intervention de la MSA sur le **montant de la retraite agricole et la conservation d'une parcelle de subsistance** a été particulièrement appréciée par le public, composé en grande majorité de producteurs de la métropole NCA, sur le point de cesser leur activité.

Les conseillers de la Chambre d'agriculture, spécialisés en transmission et en juridique, ont ensuite pris le relai pour présenter les **dispositifs fiscaux et juridiques** de la cessation d'activité, et répondre aux nombreuses questions de la salle.

Suite au succès de cette réunion, il est d'ores et déjà prévu de rééditer cette journée sur d'autres territoires en 2015 (CASA, Vallée du Var...). Les agriculteurs de ces territoires seront informés des dates de réunion par courrier postal.



Nouveauté 2014- 2015 le PASSEPORT TRANSMISSION

Les Chambres d'agriculture de PACA ont travaillé en 2014 à la rédaction d'un guide à la transmission agricole adapté à notre Région. Il est composé d'une vingtaine de fiches qui abordent différents points de la cessation d'activité.

Pour bénéficier des fiches adaptées à votre projet de cessation, contactez Estelle Pernot.
Tél. : 04 97 25 76 49



Le financement participatif au service de l'agriculture et de l'alimentation

Le financement participatif est un nouveau mode de financement permettant au grand public de soutenir financièrement et collectivement des projets.

Miimosa est le 1^{er} site de financement participatif exclusivement dédié aux acteurs de l'agriculture et de l'alimentation.

Les contributeurs reçoivent des contreparties.

Simple et sur mesure, la plate-forme Miimosa permet d'exposer votre projet et aux contributeurs de donner facilement.

Vous percevez un financement dès lors que 60 % de votre objectif est atteint. Si les dons n'atteignent pas ce seuil, cela ne vous coûte rien et les contributeurs ne seront pas débités.

Au delà, votre projet est validé et Miimosa percevra une commission selon le montant de l'objectif atteint :

% Objectif atteint	Commission
de 60 à 74 %	12 % TTC
de 75 à 99 %	10 % TTC
100 % et plus	8 % TTC

Les commissions comprennent les frais liés aux transactions bancaires. Vous ne remboursez pas ce que vous avez collecté. Vous êtes seulement tenu d'adresser les contreparties aux personnes qui vous auront soutenues.

Sont partenaires du projet :
APCA - FNSEA - JA - le Village by CA - FNAB

Contact

Florian BRETON, fondateur de Miimosa
florian.breton@miimosa.com
06 12 48 76 16

Pierre et Anne Magnani,

marâchers sur les collines niçoises, vont pouvoir réaliser leur projet de construction de serres, grâce aux contributions "miimosa".

Vous êtes l'un des pionniers de "Miimosa" en faisant partie des 6 premiers projets de financement participatif. Comment avez-vous connu le dispositif ?

Je tiens à remercier Métropole Bleue et plus particulièrement Michel Gasiglia, son Président. Nous avons ensuite rencontré Florian Breton, le fondateur de Miimosa et voilà.... nous nous sommes lancés, sans vraiment trop y croire.

Quel est votre projet et que proposez-vous à vos contributeurs ?

Au départ, nous voulions investir dans un tracteur. Mais ce n'était pas très attrayant pour les contributeurs. Nous avons aussi dans l'idée de monter deux serres tunnels pour protéger les cultures des intempéries et anticiper les saisons. En effet, dans un contexte difficile, nous sommes face à la nécessité de développer la production pour satisfaire nos clients. Nous avons reculé cet investissement car l'année n'a pas été très bonne à cause du mauvais temps. Finalement, c'est ce projet qui a été retenu par Miimosa, pour un budget de 8000 € et qui va être réalisé puisque nous avons atteint l'objectif des 60 %.

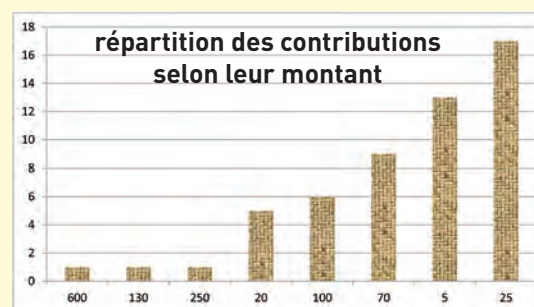
53 contributeurs ont utilisé la plate-forme. Nous proposons 9 formules de contreparties allant de 5 à 600 €. Tous nos contributeurs sont des Alpes-Maritimes car nous avons sensibilisé nos clients et connaissances. Miimosa a réalisé (exceptionnellement dans le cadre du lancement du site) "un pack communication" qui comprenait des flyers personnalisés, des photos, une vidéo de manière à valoriser notre projet sur le site ou sur les réseaux sociaux.

Tout est transparent : nous savons qui a donné et pour quel montant. L'appel à contribution dure 60 jours. Nous recevons notre contribution 10 jours après la clôture.

Nous conseillons cette formule aux jeunes qui s'installent. Miimosa c'est aussi une reconnexion entre le rural et le citadin.

Près d'un tiers des contributeurs ont donné 25 euros et 24 % le minimum (5 euros).

C'est important de proposer des contributions pour tous les budgets.



Du côté des contributeurs

"Miimosa, c'est facile et convivial : il suffit de choisir le projet qui nous intéresse. La présentation est attractive grâce aux photos, aux vidéos et aux textes très clairs. Ensuite, Miimosa nous demande de s'inscrire (le classique), puis de choisir notre contribution. Le paiement, sécurisé, se fait en ligne.

Lorsque la date de clôture arrive, Miimosa envoie un mail informant du succès (ou non) du projet. C'est seulement à ce stade que nous sommes débités. Anne Magnani m'a contacté personnellement par mail pour me remercier et m'inviter à bénéficier de ma contribution (une visite guidée du potager). J'ai l'impression d'avoir participé à une action valorisante, en faveur de l'agriculture locale."

Une contributrice

Rétrospective 2014 à la Chambre d'agriculture

Elevage



- 30 janvier : 1^{er} salon du matériel de l'élevage sur le MIN, organisé par la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes. 60 éleveurs se sont déplacés, malgré une météo très défavorable. En 2015, la Chambre d'agriculture organisera un salon de l'Elevage.
- Mars : le GDS06 (Groupement de Défense Sanitaire), un nouveau service pour les éleveurs, est remis en place.
- 17 septembre : la Chambre d'agriculture est partenaire de la Foire de Beuil ; un prémice pour le concours départemental de l'élevage en 2015.

Intempéries



- Une année ponctuée par des pluies diluviennes à répétition en janvier, juillet, octobre et novembre. La Chambre d'agriculture a mis en place une cellule "calamités" et contacte systématiquement les agriculteurs par SMS. Ce nouveau processus permet d'évaluer en quelques heures les conséquences sur le terrain et d'alerter immédiatement les services de l'Etat. Maraichers, horticulteurs et oléiculteurs ont subi des pertes importantes.

Oléiculture



- Année désastreuse avec des pertes quasi totales de la production suite à une chute précoce des olives. Une conséquence probable du climat chaotique de cette année.

Environnement



- 19 février : 7,2 tonnes de déchets PPNU récoltés sur les coopératives agricoles de Carros et de Pégomas. Une opération¹ plus que réussie!
¹ collecte organisée par la Chambre d'agriculture, les coopératives agricoles, la MSA, Groupama et le Crédit agricole
- mai : la Chambre d'agriculture est certifiée pour le conseil indépendant.

Commercialisation



- 1^{er} mars : inauguration du point de vente collectif, le Panier de la Manda, à Colomars. 27 producteurs se sont fédérés autour de cette action. La Chambre d'agriculture a accompagné le projet, de son émergence à sa réalisation.

Finances



- Juillet : projet de loi de Finances 2015-2017 qui impacterait le fonctionnement de la Chambre d'agriculture. Les élus de la Chambre d'agriculture et le Directeur se battent depuis pour que le projet de construction de la "Maison de l'Agriculture" puisse se réaliser.
- La loi d'avenir agricole impose aux Chambres d'agriculture de se restructurer au niveau régional, dès 2015.
- 5 novembre : élus, salariés et agriculteurs manifestent devant la préfecture.

Formation



- Plus de la moitié des agriculteurs des Alpes-Maritimes ont été formés au certiphyto par la Chambre d'agriculture.



Novembre

24 : Session Ca06

Décembre

02 : Session CRA PACA

04 : AG Safer à Manosque **J. Sergi**

05 : Manifestation élus et salariés

11 : Comité Départemental de la Chasse et Faune Sauvage : **JP Frère**

13 : Visite du Sous Préfet de Grasse au Rouret et à la Gaude

M. Dessus - B. Gabelier - JP Frère - F. Reynaud - S. Amorotti

16 : Bureau CA06

16 : Réunion PLU au Bar sur Loup **J.P. Frère**

17 : Comité départemental Loup **M. Dessus - K. Bailet J.P. Frère**

Comité de suivi agricole de la métropole NCA **C. Bagnato G. Daissemin - J.P. Clérissi**

28 : Inauguration des Portes ouvertes des Moulins à huile à Castagniers **J.P. Frère**

Rubrique "bouts de foncier"

FOURRAGE

La mairie d'Antibes et le CEN proposent la mise à disposition d'une prairie pour fauchage tardif (fin printemps et début automne). Prairie humide de 2,8 ha située dans le vallon des Horts, à Antibes.

OLEICULTURE

Un propriétaire privé propose la mise à disposition gratuite d'un terrain oléicole au col d'ERC (**Sospel**). 4470 m² comprenant 20 oliviers et un cabanon en dur.

Contact : Estelle Pernot : 04.97.25.76.49

Si vous êtes également propriétaire de foncier disponible pour l'agriculture, contactez-nous pour diffuser gratuitement votre annonce sur notre site internet et sur le bulletin de la Chambre d'agriculture.

Changement d'adresse

Les bureaux de la SAFER des Alpes-Maritimes se trouvent désormais avenue Paul Montel (face à l'entrée du MIN)

Nice Leader
Immeuble Apollo
5^{ème} étage



Les agriculteurs montrent ce qu'il y a de plus performant!

La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes a décidé de participer au projet national **Innov'action** qui met en avant les exploitations agricoles les plus innovantes.

Dans les Alpes-Maritimes vous découvrirez :

- comment *Gilbert Constans* à Antibes, conduit ses 5 000 m² de serres horticoles en PBI (protection biologique intégrée) et gère au quotidien la commercialisation des roses dans toute la France.
- les produits transformés d'*Henri Derepas* à la Trinité et sa gestion "globale" de son exploitation. Il a d'ailleurs reçu le second prix Innovafel 2013.
- la logistique d'approvisionnement de 150 points de vente du *Gaec Féderzoni* à Grasse, un pionnier en agriculture biologique dans le département.

Innov'action, c'est avant tout une expérience d'agriculteurs parlant aux agriculteurs. Nous remercions par avance les 3 agriculteurs sélectionnés, de leur accueil et de leur disponibilité.

www.innovaction-agriculture.fr



Le bon sens a de l'avenir

Agriculteurs

Vous avez de la trésorerie.
Avec DAT Agri, Floriagri,
sécurisez-la.

www.ca-pca.fr/agriculteurs

